LE SERPN A BESOIN DE PLUS DE MOYENS, POURQUOI ?

GARANTIR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ POUR TOUS

L'eau du robinet fait partie intégrante de notre quotidien. Avoir confiance en sa qualité est primordial pour chacun d'entre nous.

En 2022, de nouveaux paramètres d'analyse apparaissent dans les contrôles règlementaires pour **mieux protéger la santé publique**.

Gestionnaire de ce bien essentiel, le SERPN place la **sécurité sanitaire au cœur de ses priorités.**

AGIR DÈS MAINTENANT EST ESSENTIEL POUR VOTRE SANTÉ

Pour **continuer à garantir une eau saine et de qualité**, il est primordial de mettre en place des stations de traitement de pointe. C'est un investissement de plusieurs millions d'euros.

Cet effort est destiné à protéger votre santé à long terme pour que l'eau consommée demain soit **conforme aux standards les plus stricts**.

Il faut aussi renouveler certaines canalisations en PVC présentant un risque de relargage de produits chimiques (CVM*).

Vos élus privilégient une **gestion prévoyante et responsable en agissant dès maintenant.** Attendre pourrait mettre en danger les consommateurs et entraîner des coûts plus élevés (distribution d'eau en bouteilles).

CONTINUER D'INVESTIR POUR PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE

- Remplacer les canalisations vétustes pour **éviter les fuites** et les **coupures imprévues** sur le réseau.
- Renouveler les compteurs pour **détecter** plus rapidement **les fuites** chez vous dans les zones éligibles.
- Entretenir les châteaux d'eau, stations de production et équipements électromécaniques **pour assurer la production continue de l'eau.**
- Protéger la ressource **pour garantir la qualité des eaux de demain.**

CVM = chlorure de vinyl monomère / Le CVM est classé comme substance cancérogène certain pour l'Homme depuis 1987.

L'EAU : un des aliments les plus contrôlés en France

Les informations sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques et régulièrement mises à jour par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les résultats des **contrôles sanitaires** sont disponibles pour chaque commune sur le site du ministère de la Santé.

Consultez toutes les analyses

EAU POTABLE: Situation au SERPN

Depuis l'automne 2023, le taux de **nitrate de deux points d'eau** atteint un seuil nécessitant la distribution d'eau en bouteilles pour les personnes les plus sensibles (nourrissons, femmes enceintes, personnes dialysées). Information transmise aux personnes concernées.

Sur nos 13 points d'eau, 7 affichent des traces de certains **métabolites de pesticides.**
Aucun ne présente de risque pour votre santé à ce jour.

En savoir plus sur la qualité de l'eau du SERPN

QUE COUVRE MA FACTURE D'EAU ?

Votre facture comprend :

- Une partie "Distribution de l'eau" : tarif fixé par le SERPN pour l'eau potable
- Une partie "Organismes publics" : taxe dont le tarif est fixé par la loi
- Pour certains, une partie "Collecte des Eaux usées" : tarif fixé par les communautés de communes ou communes en charge de l'assainissement

Le financement de ces investissements est assuré par la partie "Distribution de l'Eau" et par des subventions de l'Agence de l'eau issues de la partie "Organismes publics".

REPARTITION EN PRIX AU M3 D'UNE FACTURE SERPN
abonnement + 120 m3
Tarif 01/01/2025

Organismes publics

- Redevance prélèvement sur la ressource
- Redevance Consommation d'Eau Potable
- Redevance performance des réseaux d'Eau Potable
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif /m3

pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
Entre 0,6298 € et 0,6580€ TTC/m3

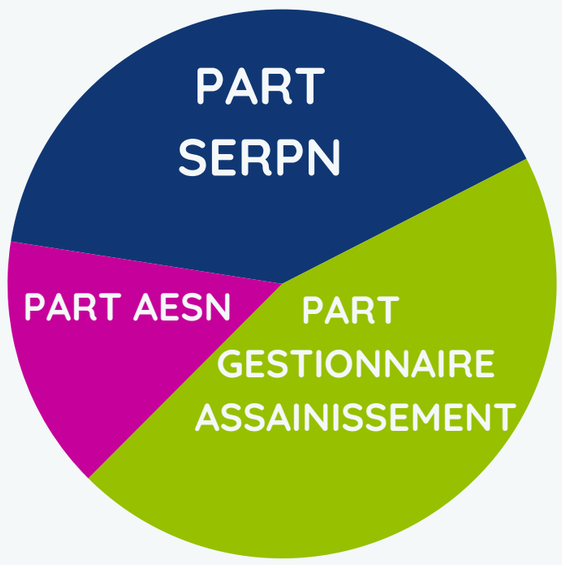

Distribution de l'eau

2.84 € TTC/m3
Tarif SERPN pour tous les abonnés

Collecte des eaux usées

1,42€ à 3,77€ TTC/m3
Selon le gestionnaire assainissement qui fixe les tarifs

TARIF EAU POTABLE PUBLIC (SERPN + AESN part Eau):
3,47 € TTC par m3

Total d'une facture d'eau potable de 120 m3 = 340.98 € SERPN + 75.58 € AESN = 416.56 €
Total d'une facture d'eau et assainissement de 120 m3 = 340.98 € SERPN + 78.96 € AESN + 170.4 € à 448.80 € Assainissement
= 590.34 € à 868.74 € selon le gestionnaire en assainissement

La consommation moyenne au SERPN est de 100 m3, en 2025 l'augmentation de tarif pour 100 m3 représente 3,42 € par mois dont 2,39 € pour le SERPN et 1,03 € pour l'Agence de l'Eau

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le département de l'EURE, le SERPN, en tant qu'entité de gestion de l'eau potable :

- a **le plus long réseau de canalisations** à entretenir du département : 1500 km
- a **renouvelé le plus de km** de réseau sur les 5 dernières années (49 km), même si cela ne représente que 0.66% par an.
- a un **rendement primaire** (indicateur de performance qui reflète la qualité de gestion des fuites sur le réseau) **au dessus de la moyenne départementale.** Il est essentiel de continuer à l'améliorer.
- est **certifié ISO 9001** depuis Juillet 2021, preuve de son engagement continu pour un service de qualité

AGIR AU MIEUX POUR DISTRIBUER UNE EAU POTABLE DE QUALITE EN QUANTITE SUFFISANTE ET À UN PRIX AU PLUS JUSTE

Mise à jour le 5/11/2024